

**Charte de l'Association
Mivo Energie**

Octobre 2016

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
TITRE I : MISSION	3
TITRE II : DEFINITIONS.....	3
TITRE III : VALEURS	4
TITRE IV : PRINCIPES.....	5

PREAMBULE

La présente Charte a pour vocation de définir la mission, les valeurs et les principes qui sous-tendent la manière dont l'entreprise sociale Mivo Energie exerce ses activités. En adhérant à cette charte, ses employés s'engagent à intégrer dans leurs pratiques au quotidien l'ensemble des dimensions énoncées ci-dessous. Mivo Energie s'engage par ailleurs à agir dans la plus stricte neutralité confessionnelle et politique, et de manière citoyenne, en tout temps et en chaque lieu d'intervention.

La présente Charte est garante du respect de la mission de Mivo Energie. Elle est portée à la connaissance de toutes les parties contribuant à la mise en œuvre de la mission de l'entreprise qui doivent être encouragées à la respecter.

Elle fera l'objet d'une révision périodique dans le but de s'assurer que son contenu corresponde toujours aux intentions et aux principes de l'entreprise. Au minimum, la Charte sera revue à l'occasion des exercices de planification stratégique.

TITRE I : MISSION

Mivo Energie a pour mission de proposer des solutions d'accès à l'énergie, durables et efficaces, aux personnes en situation de précarité énergétique pour améliorer leurs conditions de vie sur le plan économique et sanitaire, et réduire leur impact environnemental.

TITRE II : DEFINITIONS

Précarité Énergétique¹ :

Est en situation de *précarité énergétique* une personne qui éprouve dans son lieu de vie des difficultés particulières à disposer de la fourniture de l'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de la faiblesse et/ou de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

De manière générale, la précarité énergétique est la résultante de plusieurs facteurs :

¹ Adaptation de la définition officielle de la vulnérabilité énergétique en France (LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014) et des facteurs de précarité énergétique énoncés dans le rapport QUIBB 2011 du Togo.

- **le revenu des ménages** : plus le revenu disponible est faible, plus le poids des dépenses énergétiques notamment pour l'éclairage et la cuisson est conséquent – essentiellement en milieu urbain ;
- **le manque d'accès au réseau électrique** :
 - le non raccordement au réseau électrique ;
 - un raccordement à un réseau présentant des caractéristiques énergétiques médiocres ou aléatoires ;
 - un raccordement « sauvage » au réseau électrique qui rend plus vulnérable un ménage, en raison des risques de coupure, d'accident et du manque de pérennité d'une telle solution
- **L'utilisation de bois de chauffe ou de charbon de bois** comme combustible principal pour la cuisson.
- **L'utilisation de bougies, lampion à pétrole, lampe torche ou lampe tempête** comme principal mode d'éclairage.

TITRE III : VALEURS

Engagement :

L'Engagement est une valeur centrale de Mivo Energie. Il s'exprime avant tout dans la définition de son projet d'entreprise et dans la compréhension des besoins de ses clients. Toute partie prenante de Mivo Energie s'attachera à agir en toutes circonstances avec honnêteté et intégrité dans le respect de sa mission sociale : lutter contre la précarité énergétique.

Professionalisme :

Mivo Energie a pour règle d'exercer son travail avec rigueur, respect, neutralité et professionnalisme. Cette approche se traduit par :

- un recrutement de son personnel sur la base de leurs compétences professionnelles, de leurs qualités morales et de l'adhésion au projet d'entreprise ;
- la mise à contribution de leurs connaissances, habiletés et expériences dans l'atteinte des résultats visés ;
- La valorisation du potentiel des membres de l'équipe ;
- L'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à leur disposition.

Equité :

L'équité répond à des principes de non discrimination et de justice. Elle s'exprime par un juste traitement de ses parties prenantes - employés, réseau de revendeurs et de grands comptes, utilisateurs finaux, fournisseurs et partenaires, ce qui exclut toute forme de discrimination basée sur des critères ethniques, religieux, politiques ou sexuels. Ces parties prenantes contribuent par leur action en particulier à l'émancipation des femmes dans la société civile et l'économie.

Transparence :

Mivo Energie s'engage à fournir aux publics cibles, de manière fiable et transparente, les informations tarifaires et non tarifaires, relatives notamment aux bénéfices des produits vendus par l'entreprise. En conséquence et compte tenu du profil de ses clients, ses collaborateurs se doivent de diffuser une information compréhensible via des supports adaptés au niveau d'alphabétisation des bénéficiaires.

TITRE IV : PRINCIPES

Principe 1 : Mivo Energie a pour projet social d'offrir des solutions d'accès à l'énergie, durables et efficaces aux personnes en situation de précarité énergétique pour améliorer leurs conditions de vie sur le plan économique et sanitaire, et réduire leur impact environnemental

Engagement 1 : Mivo Energie évalue l'adéquation de ses actions et l'atteinte de ses objectifs par le biais de mesures d'impacts effectuées au moins de manière annuelle.

Engagement 2 : Les organes de gouvernance de Mivo sont les garants de la mission sociale de la structure et leur mandat inclut la préservation des objectifs sociaux. Mivo Energie s'engage à y respecter la parité. L'ensemble des parties prenantes est représenté par le comité consultatif.

Engagement 3 : Mivo Energie vise à pérenniser sa mission sociale par l'atteinte et le maintien de son autosuffisance opérationnelle².

Principe 2 : Les publics cibles de Mivo Energie sont en priorité des personnes en situation de précarité énergétique³

² Fait référence à l'autosuffisance opérationnelle telle que définie dans le reporting énergie.

³ Voir définition

Engagement 1 : A destination des utilisateurs finaux - Mivo Energie s'engage à toucher des personnes en situation de précarité énergétique vivant au Togo (de nationalité togolaise ou non). Mivo Energie souhaite avoir un impact sur 3 aspects majeurs : leur budget, leur santé et l'environnement.

- **Le budget :** réduire la part du budget familial consacrée à l'énergie des utilisateurs finaux cibles qui au départ représente 10 à 20% du budget total.
- **La santé :** réduire l'exposition des ménages ciblés par Mivo Energie aux fumées nocives ((émissions de monoxyde de carbone et PM 2.5).
- **L'environnement :** réduire la consommation globale de bois et de charbon (déforestation, changement climatique) et de piles (source de pollution faute de solution de recyclage).

Engagement 2 : A destination des revendeurs - Mivo s'engage à toucher en priorité des femmes souhaitant lancer ou diversifier leur activité génératrice de revenus (AGR). Mivo Energie souhaite contribuer à augmenter et sécuriser leurs revenus.

Engagement 3 : Mivo Energie s'engage à vérifier l'atteinte de son public cible par la réalisation régulière d'enquêtes terrain⁴ et à prendre une série de mesures pour ne pas le délaisser au fil du temps.

Principe 3 : Les produits et services distribués par Mivo Energie répondent aux besoins des publics cibles

Engagement 1 : Mivo Energie s'engage à distribuer des produits innovants et de qualité.

Les produits répondent aux standards internationaux du « Global Alliance for Clean Cookstoves » et de la Banque Mondiale. Les produits sont :

- **Durables :** ils ont une durée de vie plus longue que les solutions dites traditionnelles, sont dotés d'une garantie et d'un service après-vente.
- **Efficaces :** ils sont conformes à la politique de qualité de l'entreprise ; ils sont sélectionnés selon des standards de qualité reconnus et dont les impacts sont contrôlés.

Engagement 2 : Mivo Energie s'engage à développer des dispositifs facilitant l'accès du public cible aux produits et services.

- **Proximité (Accessibility)**

⁴ Réalisation d'enquêtes visant à analyser le profil socio-économique des utilisateurs finaux

Mivo Energie distribue ses produits à travers 3 réseaux de distribution sociale complémentaires, qui permettent de rendre les produits disponibles au plus près des utilisateurs finaux. Ainsi, les produits sont disponibles :

- à travers un réseau de Revendeuses agréées ;
- dans des points de vente directe ;
- grâce à des partenariats avec des associations, qui deviennent des Grands Comptes et redistribuent les produits parmi leurs membres.

- **Accessibilité (Affordability)**

Pour dépasser l'obstacle de l'investissement, des services financiers sont proposés tout au long de la chaîne de valeur. Des avances sont offertes aux producteurs locaux pour leur permettre d'acheter la matière première. Les revendeuses bénéficient de solutions financières pour limiter leur besoin en fonds de roulement. Enfin, des facilités de paiement sont proposées aux utilisateurs finaux.

- **Transparence**

Les informations tarifaires et non tarifaires sont communiquées de manière complète et transparente aux publics cibles.

- **Amélioration**

L'organisation périodique d'enquêtes contribue à l'amélioration continue de l'offre de produits et services.

Engagement 3 : Mivo Energie s'engage à mener des actions de sensibilisation et des campagnes de communication / information.

- **Information et Sensibilisation (Awareness)**

Mivo Energie assure sa visibilité grâce à une vaste campagne de marketing social, qui cherche aussi bien à sensibiliser les populations cibles sur l'énergie qu'à faire connaître la marque et ses produits. Différents outils marketing sont disponibles (affiches, flyers), et des événements promotionnels tels que des participations à des événements (foires) ou des démonstrations publiques permettent de véhiculer l'information.

Principe 4 : Mivo Energie assure l'épanouissement de ses employés

Engagement 1 : Mivo Energie s'engage à respecter le droit du travail togolais et la convention collective en vigueur. Mivo Energie est dotée de politiques RH formalisées et transparentes et régulièrement mises à jour.

Engagement 2 : Mivo Energie s'engage à respecter la parité dans son équipe.

Engagement 3 : Mivo Energie s'engage à renforcer les capacités de ses employés par le biais de formations et à motiver ses équipes sur base de leurs performances.

Principe 5 : Mivo Energie s'engage à traiter ses parties prenantes de manière responsable

Engagement 1 : Mivo Energie s'engage à renforcer les capacités des distributeurs (revendeurs, grands comptes) en les formant et les appuyant tout au long de la relation commerciale.

Engagement 2 : Les relations avec les distributeurs et fournisseurs sont régies par des contrats formalisés et équitables. Les relations avec les autres parties prenantes (partenaires techniques, financiers, etc.) sont encadrées par des protocoles d'accords formalisés.

Principe 6 : Mivo Energie participe activement à la protection de l'environnement

Engagement 1 : Mivo Energie distribue des produits permettant de réduire l'empreinte écologique des ménages. Mivo Energie s'engage à mettre en place une stratégie environnementale globale, notamment sur le recyclage des produits qu'elle distribue.

Engagement 2 : Mivo Energie s'engage à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Principe 7 : Mivo Energie s'engage à réinvestir les profits générés exclusivement au service de son expansion et de son amélioration.